

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES DES ARDENNES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE Délibérations N° 1-2009

Date de convocation : 12 mars 2009

Date de réunion : 27 mars 2009

Nombre de voix en exercice : 201

Nombre de voix présentes : 167

L'an DEUX MILLE NEUF, le vendredi 27 mars à 14h00 se sont réunis les Membres de l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées des Ardennes en Assemblée générale, légalement convoqués à la Chambre d'Agriculture.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAYOT, Président de l'UDASA.

Etaient présents :

Monsieur Hubert FAUCHERON
Monsieur Jacky BODSON
Monsieur Jean-Pierre TAYOT
Monsieur Le Maire de Chémery Sur Bar
Monsieur Bernard LAUNOIS
Monsieur Gérard DEGLAIRE
Monsieur Daniel WAUTIER
Monsieur Eric DURMOIS
Monsieur Benoît FAILLON
Monsieur Roger GILLIARD
Monsieur Marc LEDOUBLE
Monsieur Daniel HUT
Monsieur Bernard LAGNY
Monsieur Pascal CAMUS
Monsieur Christian MARTINOT
Monsieur Bernard BROYE
Monsieur Luc FRANCLLET
Monsieur Claude MOUTON
Monsieur Hugues HABERT
Monsieur Gérard MOUTON
Monsieur Jean-Pierre RONSIN
Monsieur Michel MOREAU
Monsieur Jean-Louis MONCLIN

Etaient absents excusés :

Monsieur Alain JONET
Monsieur Laurent GUILLEMART
Monsieur Jean-Claude ROFFIDAL
Monsieur Ludovic BUGNET
Monsieur Michel PAYON

Invités :

Madame Elisabeth FAILLE, Conseil Général des Ardennes,
Monsieur Dominique GUERIN, Conseiller général,
Monsieur Denis COPPEE, Conseil général des Ardennes,
Monsieur Laurent DEMARTHE, Conseil général,
Monsieur Benoît DAVE, Chambre d'Agriculture,
Monsieur Jean Luc MARTIN, Directeur de la Chambre d'Agriculture des Ardennes,
Madame Patricia ARTUSSE, Chef du service administratif de la Chambre d'Agriculture,
Madame Bénédicte LE CLEZIO, Chef du service SUAT de la Chambre d'Agriculture,
Monsieur Michel ADAM, Fédération de Pêche,
Monsieur Benoît BOUDSOCQ, Fédération de pêche,
Monsieur Philippe RUSSO, Agence de l'eau Rhin Meuse,
Madame Isabelle MAUCUIT, ADASEA,
Monsieur GADET, EPAMA,
Monsieur Guy BOIZET, Président AF de Buzancy,
Monsieur Lionel LANDRIEN, Président AF de Inaumont,
Monsieur BOCQUILLON, Communauté communes crêtes Pré ardennaises,
Monsieur Jean-Michel ROBERT, communauté commune des trois cantons,
Monsieur Régis DROUHIN, CRPF,
Monsieur Bertrand DURBECQ, ASL Des Bois de Quatre Champs,
Mademoiselle Marilyne MEZIERE , Agent Administratif de la Chambre, Service SUAT/UDASA,
Monsieur Benoît HARBOUX, Conseiller technique à la Chambre d'Agriculture Service SUAT/UDASA.

Invités excusés :

Monsieur Benoît HURE, Président du Conseil Général,
Monsieur Pierre CORDIER, Conseiller général,
Monsieur Marc LAMENIE, Conseiller général,
Monsieur Abellino POLETTI, Conseiller général,
Monsieur Jean-Luc WARSMANN, Conseiller général,
Monsieur Le Prsident BACHY, Conseil Régional,
Monsieur Pierre MICHEL, Président Chambre d'Agriculture,
Monsieur Le Directeur, Agence de l'eau Seine Normandie,
Madame Pascale MERCIER, Agence de l'eau Seine Normandie,
Monsieur Le Directeur de la DIREN,
Madame Nadine STEVENIN, DDEA,
Monsieur Le Président de l'ADASEA,
Monsieur Christian DICHAMP, Directeur ADASEA,
Monsieur François ISTASSE, Crédit Agricole,
Monsieur Marcel VIGNERON, Communauté communes Ardenne rives de meuse,
Madame La Présidente, Communauté agglomération de Charleville,
Monsieur Le Président, Communauté communes des 3 cantons,
Monsieur Guy MORLET, Président AF de Chuffily Roche,

ORDRE DU JOUR :

Accueil des invités
Rapport relatif aux activités de l'UDASA et à sa situation financière
Renouvellement des membres du comité de l'union
Bilan des actions des ASA
Témoignages de nos partenaires
Questions diverses

Le président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et tout particulièrement les invités. Il présente les excuses des personnes citées ci-dessus ainsi que des différents membres de l'UDASA et introduit la présentation des activités :

« C'est par la volonté des présidents d'ASA de l'époque et du Président Emile ANDRE, Président fondateur de l'UDASA, que cette organisation a été mise en place. Les deux Présidents qui se sont succédés par la suite, Raymond DECLoux et Alain JONET, ont continué dans le même sens.

On a tous en mémoire le travail réalisé dans chaque association. Nous connaissons les travaux ou les entretiens qui ont permis de réaliser des améliorations. Mais nous savons que si nous relâchons nos actions les dégradations seront vite importantes.

Aujourd'hui la pérennité de nos associations ne sera acquise que si les générations suivantes s'impliquent comme nos anciens ont su le faire. Pour cela il nous faut accueillir des jeunes et les impliquer dans les réflexions et les décisions.

Depuis 40 ans les mentalités, les regards, les besoins, les contraintes, tout a changé.

Nous devons adapter tout en maintenant la qualité de nos cours d'eau et des terrains riverains, puisque là est le but de notre union.

Depuis l'année dernière nous avons terminé la mise à jour des statuts de toutes les ASA et nous avons toujours la volonté de venir en aide aux associations foncières.

Nous venons, en association avec les partenaires de l'environnement, de publier une plaquette sur les pratiques des cours d'eau.

Nous sommes conscients que nous pouvons réunir encore plus de territoires, plus de cours d'eau et plus d'associations. »

Monsieur TAYOT donne ensuite la parole à Madame MEZIERE pour le rapport financier de l'UDASA.

Rapport financier :

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un déficit de 4.120,08€, la section d'investissement est excédentaire de 18.441,06 €. L'excédent global de clôture s'élève à 14.320,98 €.

Renouvellement des membres du comité :

Le groupe 2 des membres du Bureau demande le renouvellement de leur mandat à savoir :

Bernard CORNEILLE, ASA Seraincourt
Gérard DEGLAIRE, ASA Bar Supérieure
Hubert FAUCHERON, ASA Bar Inférieure
Roger GILLIARD, ASA Dyonne et Plumion
Pascal CAMUS, ASA Aisne Supérieure
Bernard LAUNOIS, ASA Bar Moyenne 2
Christian MARTINOT, ASA Vallée de la Loire
Hervé MASSET, ASA Ruisseau de Saulces

Monsieur Bernard CORNEILLE n'est plus ré-éligible car son association a été dissoute. N'ayant pas de candidat, et conformément aux statuts de l'association le groupe peut contenir une personne en moins. Le groupe, composé des 7 personnes, est soumis au vote de l'assemblée à main levée.

Résultat du vote : Pour 167
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur TAYOT propose au vote le quitus aux administrateurs :

Résultat du vote : Pour 167
Contre : 0
Abstention : 0

Le président donne ensuite la parole à Monsieur HARBOUX pour faire un bilan des travaux et des activités des différentes ASA en 2008.

Bilan des actions des ASA :

Montant : 202.450 € HT pour 14 ASA concernées,

dont entretien de cours d'eau 138.000 € HT pour 60 kms de cours d'eau traités dont 22 kms en restauration et 38 Kms en entretien.

dont aménagement de cours d'eau : 30.000 € HT

et émissaires : 30.500 € HT répartis sur 6 ASA

Réalisation d'une plaquette sur les cours d'eau née d'un travail de groupe. Les objectifs de cette plaquette sont :

Support de sensibilisation local,
Atteinte du bon état des cours d'eau, c'est possible,
Tout le monde est concerné.

La Chambre d'agriculture des Ardennes a mis à jour son site internet, www.ardennes.chambagri.fr, et héberge le site Internet de l'UDASA. Dans l'onglet « pour votre exploitation » il y a une rubrique « entretien des cours d'eau et des chemins ».

Une carte du département des Ardennes s'affiche avec une présentation de l'UDASA. Si on clique sur le nom d'une ASA on arrive sur une nouvelle page, avec la carte du périmètre de l'ASA, des explications sur l'ASA, des photos des travaux, des documents à télécharger comme le dernier compte rendu de l'assemblée générale, ou encore les statuts.

Toutes les informations ne sont pas encore saisies à ce jour.

Prévisions 2009 :

- 11 ASA ont programmé des travaux d'entretien de cours d'eau, dont 6 intègrent de l'aménagement
- 5 ASA vont faire un bilan et mettre en place un programme d'entretien
- Des projets d'extension sont à l'ordre du jour pour l'ASA Bar Moyenne 1 (procédure en cours par enquête Publique) et pour l'ASA de la Muette (procédure en cours par agrégation volontaire)
- Un projet de Création d'ASA autour du ruisseau de St Pierremont sur Authe – Autruche – voir St Pierremont est en curs.

Témoignages de nos partenaires :

Monsieur Michel ADAM, Président de la Fédération départementale de la pêche ainsi que Monsieur Benoît BOUDSOCQ, Technicien, sont intervenus sur le partenariat existant et à développer entre les ASA et la fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Cette dernière vient de réaliser son Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles communément appelé PDPG. Ce document diagnostique l'état des cours d'eau ardennais et leur potentialité. Il présente la synthèse des actions à mener en matière de gestion et de mise en valeur de ces milieux aquatiques. Un programme des actions nécessaires, défini pour 5 ans, sera alors élaboré. Toutes ces actions ne pourront être mises en œuvre qu'avec un important travail de communication et de sensibilisation, étape clé de la mise en place du PDPG.

En effet, toutes les actions ne pourront être réalisées par les pêcheurs seuls, c'est pourquoi, il faut dès aujourd'hui, communiquer avec les autorités administratives, les partenaires et acteurs locaux dont l'UDASA fait partie afin de mener au mieux l'élaboration de ce document.

Monsieur Benoît DAVE, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Ardennes en charge de l'aménagement du territoire, précise que les ASA et les AF mènent le même combat, se sont des associations syndicales de propriétaires, qui évoluent, et qui aujourd'hui sont des structures de gestion de l'aménagement du territoire. Ces associations, de part leur forme juridique, ne sont pas facile à mettre en place et c'est vraiment très dommage lorsqu'une d'entre elles disparaît. Sachant que ce n'est pas si coûteux de maintenir ces associations. Ces structures sont efficaces car elles sont locales, elles impliquent les propriétaires et les exploitants, et donc aussi les habitants locaux, mais également les collectivités et elles prennent en compte les besoins de chacun.

Ces structures ont une force d'existence du fait de leur nature juridique et surtout elles ne dépendent pas des aléas des politiques.

Les ASA ont fait un travail magnifique de reconversion, des travaux lourds à l'entretien régulier. Le fait d'être fédérées en une union y a beaucoup contribué.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes pense qu'il serait bon de faire la même chose avec les AF. Mais la démarche vient de naître, il faut du temps, l'urgence est de les sauver, de les maintenir grâce à la rédaction rapide de statuts.

Monsieur Régis DROUHIN, Technicien du CRPF, fait part de la création de l'ASL des Bois de Quatre-Champs qui a pour objet la création d'une desserte forestière, qui est un problème récurrent dans les Ardennes. Cette association a vu le jour suite à un propriétaire, le GF de la Noue Meunier, qui était enclavé et conscient de ce problème pour la gestion de sa forêt. Il a demandé au CRPF de réaliser une étude de faisabilité et de contacter les propriétaires riverains afin de réaliser un projet commun. Ce projet se concrétise par une route d'un kilomètre de long, six propriétaires concernés pour 70 Ha de forêt.

La structure juridique la plus facile était alors une ASL car les propriétaires étaient tous d'accord pour ce projet, mais aucun ne voulait assurer la gestion administrative et comptable. C'est pourquoi elle s'est naturellement tournée vers l'UDASA. De ce fait elle s'assure d'une pérennité dans le temps.

Le CRPF travaille sur la formation d'autres associations afin de créer des dessertes forestières, mais ne sait pas encore quelle sera la nature de ces structures, les AF restent également une solution.

Monsieur Robert BOCQUILLON, Président de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises, souligne que c'est ensemble qu'on fait avancer les choses. La communauté de communes a dans son périmètre 6 rivières. Il y a 4 ans, suite à la demande des communes du Porcien qui ont subi des inondations, la communauté de communes a pris la compétence étude sur les rivières.

Un plan a été concrétisé avec l'agence de l'eau Seine Normandie, et la communauté de communes s'est rapprochée de l'UDASA qui est co-signataire du contrat global en tant que maître d'ouvrage pour les années 2008 à 2010. Dans quelques jours un cabinet d'étude sera choisi pour la réalisation de l'étude qui durera 2 ans. Celle-ci portera sur les raisons du ruissellement et des débordements, et aussi sur la qualité de nos rivières. Le cabinet d'étude se rapprochera des agriculteurs pour mener à bien son travail. Des réunions par bassin versant seront réalisées afin d'expliquer le bien fondé de cette étude.

Le partenariat entre la communauté de communes des crêtes Préardennaises n'est pas une affaire de financement mais de confiance. Les techniciens échangent ensemble, c'est un atout.

Monsieur BOCQUILLON espère que cette étude apportera des solutions, mais ce n'est pas l'étude qui va empêcher les inondations. De plus la communauté de communes n'a pour l'instant que la compétence étude et s'appuyera sur des maîtres d'ouvrages existants.

Monsieur Philippe RUSSO, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, est content de pouvoir dire à nouveau que le travail réalisé sur le terrain avec les propriétaires, les collectivités par l'UDASA est excellent. On voit bien l'évolution des pratiques de travail, on passe de la restauration à de l'entretien ce qui retrace la prise en compte de la gestion des cours d'eau. L'évolution est positive et le linéaire augmente. Une association syndicale de propriétaire de bassin versant c'est vraiment l'idéal. L'agence de l'eau est prête à suivre les partenaires qui vont s'impliquer. Elle regrette de ne pouvoir avoir des associations partout donc elle travaille avec les collectivités, comme les communautés de communes, c'est un plus d'avoir l'UDASA qui fait le lien entre les ASA mais aussi les collectivités.

Il finit en précisant que l'UDASA est un acteur majeur du bon état des cours d'eau dans les Ardennes.

Madame Elisabeth FAILLE, Vice-Présidente du Conseil Général, précise que l'eau est l'or bleu du 21^{ème} siècle. Le travail des ASA est formidable, c'est notre bio-diversité. Ces vieilles dames modernes, qui ont un siècle d'existence, sont toujours présentes. Il ne faut pas que les Associations Foncières disparaissent c'est le maillage de notre ruralité. On doit entretenir notre paysage, les petits cours d'eau deviennent de grandes rivières.

Mme FAILLE précise qu'il est important de sensibiliser les jeunes dans les lycées agricoles sur l'entretien des cours d'eau.

Pour finir, elle précise que le Conseil Général sera toujours présent au côté de l'UDASA.

 : **Questions diverses :**

Monsieur Jean-Louis MONCLIN, Président de l'ASA de la Vaux, fait remarquer qu'il est incompréhensible d'autoriser la construction d'un bâtiment d'élevage dans une zone inondable.

Madame LE CLEZIO précise que la Chambre d'Agriculture ne donne pas d'avis sur les certificats d'urbanismes concernant des bâtiments agricole, mais seulement lors qu'il s'agit de maison à proximité d'exploitation agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30, le Président convie l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président,

Jean Pierre TAYOT